



MANGER LOCAL, DURABLE ET BIO

EN RESTAURATION COLLECTIVE,
C'EST POSSIBLE !



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT
DES COMMUNES POUR APPROVISIONNER
LEURS RESTAURANTS COLLECTIFS
EN PRODUITS LOCAUX, DURABLES ET BIO



Contrairement aux idées reçues, introduire des produits locaux et durables en restauration collective est possible.

Un projet d'intérêt général et transversal

Introduire des produits locaux et durables en restauration collective, c'est s'engager concrètement pour :

- **faciliter l'accès à une alimentation de qualité au plus grand nombre**
- **préserver la santé des convives et des habitants**
- **préserver les ressources naturelles** (eau, biodiversité, sols...), en favorisant une agriculture limitant ou excluant l'utilisation de pesticides et engrais chimiques
- **maintenir une agriculture de proximité** pourvoyeuse d'emplois non délocalisables
- **renforcer le lien social** entre les habitants et des agriculteurs

Un accompagnement sur mesure

Développer un approvisionnement local en produits locaux et durables est un projet propre à chaque établissement. C'est pourquoi, la Chambre d'agriculture d'une part et, les Défis Ruraux et l'Association Bio Normandie de l'autre, vous proposent un accompagnement adapté à vos besoins et vos contraintes de fonctionnement.

Ce dernier s'appuie sur une base commune constituée des phases suivantes :

- **Définition de votre projet**
- **Diagnostic de l'existant**
- **Appui technique à l'approvisionnement** en produits locaux de qualité dont bio
- **Suivi de la mise en œuvre des approvisionnements**

La Métropole est engagée dans une politique de relocalisation des productions agricoles sur son territoire à travers sa Charte Agricole de territoire. Ainsi, elle soutient les accompagnements proposés par ces structures.

Son objectif est de vous aider à élaborer votre démarche d'approvisionnement en produits locaux et durables et à respecter les nouvelles contraintes réglementaires de la Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable*.

La Métropole a défini son niveau d'intervention financière en fonction de 3 niveaux d'engagement de la commune accompagnée :

NIVEAU D'OBJECTIFS	PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE
Niveau 1 : Approvisionnement à hauteur de 15% en produits locaux dont 5% en produits durables dont bio	80% du coût HT d'accompagnement, plafonné à 5 000 €
Niveau 2 : Approvisionnement à hauteur de 30% en produits locaux dont 10% en produits durables dont bio	80% du coût HT d'accompagnement, plafonné à 8 000 €
Niveau 3 : Approvisionnement à plus de 30% en produits locaux dont plus de 10% en produits durables dont bio	80% du coût HT d'accompagnement, plafonné à 10 000 €

Acheter local et durable, c'est faire en sorte que ces impacts positifs aient lieu sur notre territoire. Vous pouvez être accompagné pour faire ce choix de façon éclairée.



En fonction des attentes et besoins d'accompagnement, chaque offre sera personnalisée et adaptée avec l'établissement d'un devis détaillé.



La participation de la Métropole viendra directement en déduction du coût de la prestation qui sera assurée par la Chambre d'agriculture, les Défis Ruraux et l'Association Bio Normandie.



*L'article 11 de la Loi EGalim renforce la portée des dispositions du Code Rural relatives à la qualité des repas proposés dans les services de restauration des personnes publiques, en prévoyant que les produits acquis comportent, à l'échéance du 1^{er} janvier 2022, une part significative de produits issus de l'agriculture biologique, ou bénéficiant d'autres signes de qualité ou mentions valorisantes ou présentant des caractéristiques équivalentes, ou acquis en prenant en compte le coût du cycle de vie du produit.

L'objectif est d'atteindre un taux de 50% de produits acquis remplissant l'une de ces conditions, dont au moins 20% de bio.

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ, COMMENT FAIRE ?

Contactez directement les structures de conseil ci-dessous pour échanger sur leur offre d'appui ou contactez la Métropole qui pourra organiser une réunion de présentation des possibilités d'accompagnement.

VOS CONTACTS

Association BIO Normandie

Marie Thomassin

restoco@bio-normandie.org
02 32 09 01 60



• Association •
BIO NORMANDIE

Chambre d'agriculture

Charlotte Rajade

charlotte.rajade@normandie.chambagri.fr
02 35 59 44 89



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORMANDIE

Les Défis Ruraux

Aude Charmasson

aude.charmasson@defis-ruraux.fr
02 32 70 44 23



Métropole Rouen Normandie

Amélie Arnaudet

amelie.arnaudet@metropole-rouen-normandie.fr
02 35 52 92 54



métropole
ROUENORMANDIE



Métropole Rouen Normandie
Direction de l'Énergie et de l'Environnement
Le 108 • 108 allée François Mitterrand
CS 50589 • 76006 ROUEN CEDEX

www.metropole-rouen-normandie.fr